

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1954>



Congrès académique : tous les syndiqués sont concernés

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Vie syndicale - Archives -



Date de mise en ligne : jeudi 8 février 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le congrès académique est le lieu de l'élaboration des positions du SNES jusqu'au prochain congrès. Chaque section d'établissement (S1) peut envoyer au moins un délégué pour participer au congrès qui désignera, en outre, la délégation qui transmettra ses propositions au congrès national de Clermont-Ferrand.

Le congrès académique aura lieu les 15 et 16 mars à Chalon sur Saône, tout syndiqué du SNES peut être délégué par sa section d'établissement pour y participer.

Chaque section d'établissement (S1 - ensemble des syndiqués de l'établissement) peut, en effet, envoyer un, deux ou trois délégués de son choix en fonction de sa taille (1 entre 1 et 9 syndiqués, 2 entre 10 et 39 syndiqués, et 3 pour 40 ou plus). Si vous êtes désigné par votre section d'établissement, il vous faut :

– **renvoyer les fiches de délégation et repas-hébergement pour le 12 mars par fax ou par courrier** à la section académique du SNES (45 rue Parmentier, 21000 Dijon) : ces deux fiches sont annexées dans la circulaire n°4 arrivée fin janvier dans tous les établissements (contactez-nous si vous n'avez pas ces documents).



Fiche de délégation.



Fiche d'hébergement.

– **déposer une convocation mandat pour le congrès auprès de votre chef d'établissement** (trois jours minimum avant le premier jour du congrès) : cette convocation vous automatiquement une autorisation d'absence pour les deux jours du congrès (un modèle de convocation à compléter est annexée à la circulaire n°4 arrivée fin janvier dans tous les établissements ; contactez-nous si vous n'avez pas ces documents).



Modèle de convocation pour le congrès.

Pour toute question concernant le congrès académique, n'hésitez pas à contacter le SNES 58 ou directement la [section académique](#). En outre, vous trouverez d'autres informations dans le bulletin trimestriel académique *SNES-Dijon* n°57, qui a été envoyé à tous les syndiqués le 30 janvier.



Syndicat national des enseignants de Second degré

Post-scriptum :

Problème d'accès aux espaces syndiqués sur le site avec Internet Explorer 7.0, deux solutions :

- Abandonner Internet Explorer 7 pour un navigateur plus performant par exemple [firefox 2.0 de Mozilla](#).
- Installer le plugin de validation du certificat du SNES à partir du site national du SNES en cliquant [ICI](#)